Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260423-2026_169-AI

28 AVR. 2026

ERQUY
L'air qu'il vous faut !

République Française
Département de Côtes d'Armor

Commune d'Erquy
- :- :- :-
Mandat Municipal 2026-2032
Délégation de fonction et de signature
A
Monsieur Olivier LE GALL
3ème Adjoint
- :- :- :-
Arrêté Municipal N°2026-169

Le Maire de la commune d'Erquy,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-18, et suivants, conférant au maire la faculté de déléguer par arrêter une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 élisant le Maire.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 portant élection des adjoints,

Considérant que pour faciliter l'organisation des services, et pour permettre une parfaite continuité du service public, il convient de donner délégation de fonction et de signature à Monsieur Olivier LE GALL, 3ème Adjoint municipal,

ARRÊTE :

Article 1er : Délégation est donnée à Monsieur Olivier LE GALL, 3ème Adjoint au maire, à effet au jour de la notification, pour signer tous les documents notamment les bons et lettres de commande, les mises en demeure, les courriers, les rapports, les pièces contractuelles pour intervenir dans les domaines concernant :

OLG

SR

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026 2 8 AVR. 2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260423-2026_169-AI

URBANISME

Il sera amené à exercer les fonctions suivantes :

Urbanisme

Administration générale du Plan Local d'Urbanisme et Droits du Sols
Signataire de toutes les Autorisations d'Aménager et de Construire (dont CU et CCH)
Développement Durable, Insertion Environnementale et Intégration Paysagère dans la Cité
Référent de la Servitude Protection du Patrimoine (SPR) avec les autorités de tutelle
Veille Urbanistique relative à la conformité des constructions/édifications réalisées
Prévention des risques littoraux, de submersion et d'inondation (PPRI-sm)
Référent du Pays de Saint-Brieuc pour l'élaboration du SCOT
Prospection Foncière pour les Équipements/Aménagement publics
Protection Générale de l'Environnement, alerte contre les pollutions anthropiques récurrentes
Pôles de Respiration Urbaine : Stratégie Carte Verte et Convivialité des Espaces Publics

Signature de toutes les autorisations de travaux au sens urbanistique.
Signature notamment des titres de recettes, mandats de paiement, bordereaux.

Article 2 : Lorsque la délégation entraîne une signature, la signature de l'adjoint sera précédée de la mention « Pour le Maire par délégation »

Article 3 : Cette délégation est accordée dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et sous le contrôle du Maire.

Article 4 : Monsieur Olivier LE GALL devra rendre compte régulièrement auprès du Maire de l'exercice des fonctions qui lui sont déléguées.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la commune est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et transmis au représentant de l'État dans le département.

OLG : SR

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le
ID : 022-212200547-20260423-2026_169-AI
28 AVR. 2026

Article 6 :
Le présent arrêté peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux devant le Maire dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication ;

- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, conformément aux articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative.

Fait à Erquy, le 23 avril 2026.

Le Maire

Sylvain RENAUT

MAIRIE D'ERQUY
COTES D'ARMOR

Notifié à Olivier LE GALL, le

27 avril 2026

Olivier LE GALL